



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

---

Monsieur le Ministre des Territoires  
Madame la Ministre de la Transition écologique  
Monsieur le Ministre délégué aux Transports

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, et dans le respect des dispositions du Code du travail relatif au droit de grève, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par le Syndicat National des Officiers de Port - FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et salariés du secteur privé dans l'ensemble des capitaineries sur l'ensemble du territoire.

Le Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière est inquiet vis-à-vis de la mise en œuvre des engagements écrits ministériels.

Les officiers de port, **service régalien de l'État**, travaillent en collaboration avec les services de l'État depuis près de 5 ans et avec le soutien de nos ministères de tutelle, afin d'augmenter l'attractivité de nos métiers, essentiellement des navigants en seconde carrière, marine marchande ou marine nationale. La première phase a permis de valider l'accès aux concours **dés 2025** et de créer un troisième grade pour les lieutenants.

La **deuxième phase** concerne nos statuts et l'alignement des grilles des capitaines sur les grilles de type A, ce qui au vu de nos responsabilités personnelles et directe est vraiment le minimum.

Son entrée en application était prévue au 1er trimestre 2025 mais depuis la dissolution tout est bloqué. L'impact financier de ce deuxième volet reste très faible au vu du peu de personnes concernées.

L'ensemble des textes sont déjà rédigés et nous avons l'approbation des deux ministères précédant ainsi que du guichet unique.

- Le SNOP FO demande l'inscription de ce deuxième volet en CSAM et une mise en application le plus rapidement possible.



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

---

Nous avons également travaillé sur le sujet de la reconnaissance, d'une manière ou d'une autre, de **la pénibilité**. Nous travaillons en milieu portuaire jour et nuit jusqu'à 64 ans, 365/365J et bien souvent seul dans des milieux hostiles : fumées, poussières, amiante, peintures, réparation navales, produits chimiques et autres sans aucune reconnaissance. Nous répondons pleinement aux critères de pénibilité, cela est reconnu par nos ministères et au travers d'un dossier pénibilité réalisé par la DGAMPA.

- Le SNOP FO demande que les corps des Officiers de port et officiers de port adjoint soient intégrés à la réforme sur la pénibilité afin de réparer cette injustice.

Sans réponse, depuis 6 mois, à nos légitimes préoccupations le SNOP FO exercera son droit de grève le jeudi 5 juin 2025 à partir de 08h00 pour une durée de 24h.

Veillez agréer, madame, messieurs les Ministres, nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général du SNOP-FO